

DEUXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES MINISTRES OCÉANIENS DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS AÉRIENS ET MARITIMES

NADI, FIDJI, 2–4 AVRIL 2014

Énergie et transports durables pour tous en Océanie

COMMUNIQUÉ DE DENARAU

1. La deuxième Conférence régionale des ministres océaniques de l'Énergie et des Transports (« la Conférence ») est organisée à l'initiative du Gouvernement des Fidji, à l'hôtel Sofitel de Denarau, à Nadi. Elle est officiellement ouverte par M. Jone Usamate, ministre du Travail, du Dialogue social et de l'Emploi des Fidji, et ministre des Travaux publics, des Transports et des Services publics par intérim. La Conférence est close par M. Timoci Natuva, ministre des Travaux publics, des Transports et des Services publics. Elle est présidée par la République des Fidji et rassemble les vice-premiers ministres des Tonga et de Tuvalu, les ministres des États fédérés de Micronésie, des Fidji, de Kiribati, des Îles Marshall, de Nauru, de Palau, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Îles Salomon, de Tokelau et de Vanuatu, ainsi que les chefs de délégation et hauts fonctionnaires des Samoa américaines, de l'Australie, des Îles Cook, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis d'Amérique, et de Wallis et Futuna.
2. Y sont également présents M. Gyan Chandra Acharya, Sous-Secrétaire général des Nations Unies et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Mme Susan McDade, représentante du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et Coordinatrice de l'initiative Énergie durable pour tous, et des représentants de nombreuses organisations internationales et régionales partenaires, d'universités, d'organisations de la société civile et du secteur privé, et de pays.

Les ministres :

3. Expriment leur profonde gratitude au Gouvernement et au peuple des Fidji, ainsi qu'au Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), pour l'excellente organisation de cette deuxième Conférence régionale des ministres océaniques de l'Énergie et des Transports et des conférences des directeurs de l'énergie et des transports qui l'ont précédée, et pour la qualité de l'accueil qui leur a été réservé durant leur séjour aux Fidji. Ils adressent également leurs remerciements à M. Jone Usamate, ministre du Travail, du Dialogue social et de l'Emploi, qui a présidé la Conférence avec brio.
4. Se félicitent de la présence de M. Gyan Chandra Acharya, Sous-Secrétaire général des Nations Unies et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, accueillent avec intérêt son exposé sur le programme de développement pour l'après-2015 et soulignent combien il est important que la cause de l'Océanie soit défendue au plus haut niveau dans l'enceinte des Nations Unies. Les participants reconnaissent également que les États et Territoires insulaires océaniques doivent impérativement accélérer la dynamique régionale actuelle en vue de fixer les priorités de l'Océanie au regard du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable.
5. Reconnaissent que l'année 2014 marque le lancement de l'initiative décennale « Énergie durable pour tous » des Nations Unies, et qu'elle a également été désignée Année internationale des petits États insulaires en développement (PEID), ce qui permet de multiplier encore davantage les

passerelles entre les actions menées sur ces deux dossiers, et réaffirment l'engagement de la région en faveur de la vision de l'initiative Énergie durable pour tous et de la réalisation de ses objectifs.

6. Reconnaissent l'importance des discussions relatives au programme de développement pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable, ainsi que la possibilité pour l'Océanie de contribuer à définir un nouveau modèle de développement.
7. Constatent que la troisième Conférence internationale sur les PEID, prévue au Samoa en septembre 2014, offre une occasion unique pour la région de mettre en lumière les défis particuliers qu'elle doit relever et les occasions qui s'offrent à elle ; ils accueillent favorablement l'inscription de « l'énergie durable pour tous » au rang des priorités de l'Océanie qui seront présentées lors de la troisième Conférence internationale sur les PEID, et demandent que les « transports pour le développement durable » soient également pris en compte dans ce cadre.
8. Reconnaissent qu'il est essentiel que des partenariats efficaces soient noués entre les pays, au sein des pays, entre les partenaires du développement et les parties prenantes des secteurs de l'énergie et des transports et avec ces derniers, afin d'accompagner les efforts déployés par la région pour instaurer un développement durable aux échelons national et régional, et appellent de leurs vœux le développement de nouveaux modes de pensée et de collaboration, susceptibles d'enclencher une révolution de l'énergie, des transports et des données en Océanie.
9. Reconnaissent le rôle essentiel du secteur privé dans la mise en place de solutions durables dans les domaines de l'énergie et des transports et encouragent le renforcement des relations de coopération et de collaboration nouées avec les industries et entreprises privées concernées, afin de renforcer davantage les contributions de l'énergie et des transports au développement durable.

S'agissant de l'énergie, les ministres conviennent que les actions répertoriées ci-après devront être exécutées en priorité ces trois prochaines années :

10. *Renforcement du projet d'Observatoire océanien de l'énergie* – Accueillent avec satisfaction le projet d'Observatoire océanien de l'énergie et félicitent la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, qui a conduit les travaux préparatoires de cet important projet. Les ministres se félicitent par ailleurs de la décision de la CPS d'accueillir provisoirement l'Observatoire océanien de l'énergie pour une durée de 12 mois, notant que ces modalités d'hébergement seront évaluées à l'issue de cette période initiale. Ils disent attendre avec intérêt les conclusions de l'évaluation (qui devront être « diffusées aux ministres hors session » pour décision) et ses recommandations quant à l'implantation future de l'Observatoire. Ils conviennent que le comité de pilotage déjà formé assurera un rôle de supervision auprès de la CPS pendant les 12 mois où l'Observatoire sera hébergé par cette dernière.
11. *Renforcement de la participation du secteur privé dans le domaine de l'énergie* – Reconnaissent l'important rôle et l'immense contribution du secteur privé dans le domaine de l'énergie et encouragent le secteur privé à s'investir et à investir davantage dans l'énergie durable.
12. *Renforcement des dispositifs visant à promouvoir la participation du secteur privé et les actions croisées* – Soutiennent ce type de dispositifs, notamment le forum sur l'investissement dans le secteur de l'énergie de la Banque asiatique de développement et de l'Association des producteurs d'électricité du Pacifique, et le projet de création d'un Centre océanien pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, chargé de stimuler les investissements privés dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Les ministres notent qu'il est prévu de lancer un appel d'offres ouvert pour désigner l'entité qui accueillera ce centre et qu'il est important de veiller à ce que les centres d'excellence de la région bénéficient d'un soutien régional.

13. *Renforcement des efforts en faveur de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie* – Soutiennent l'adoption de mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les pertes au niveau de l'offre, et à accroître l'efficacité énergétique du côté de la demande.
14. *Extension des investissements dans les énergies renouvelables* – Encouragent les partenaires du développement à travailler de concert avec les pouvoirs publics, le secteur privé et les communautés afin d'accroître la pénétration des énergies renouvelables.
15. *Produits pétroliers et substituts des combustibles fossiles* – Conviennent qu'il est important de maintenir les services de conseil sur la tarification des produits pétroliers, de promouvoir une transition vers des combustibles de meilleure qualité, et de multiplier les efforts consentis afin d'obtenir des tarifs groupés plus avantageux et de rechercher des solutions de remplacement des produits pétroliers.
16. *Examen, analyse et modélisation des tarifs* – Se disent favorables à l'examen, à l'analyse et à la modélisation des tarifs de l'électricité dans chaque État et Territoire insulaire océanien, l'objectif étant de déterminer s'il existe des structures tarifaires plus adaptées aux pays océaniques, et examinent les politiques tarifaires et réglementations pouvant s'appliquer.

S'agissant des transports, les ministres conviennent que les actions répertoriées ci-après devront être exécutées en priorité ces trois prochaines années :

17. *Gestion des connaissances sur les transports et accord de partage de données dans le domaine des transports aériens et maritimes* – Affirment à nouveau qu'il est important de disposer de données actuelles, précises et fiables pour étayer les politiques et les décisions. Les ministres approuvent la proposition d'Observatoire océanien des transports, couvrant les secteurs maritime et aérien, et conviennent de communiquer à la CPS leurs données **non sensibles** au titre d'un accord de partage des données. Ils se félicitent de la volonté de la CPS de repenser son référentiel de données pour en faire un véritable Observatoire régional. Il appartient aux membres de se prononcer sur les catégories de renseignements qu'ils peuvent ou souhaitent partager.
18. *Formation des gens de mer, délivrance de brevets et veille ; conformité avec les amendements de Manille apportés en 2010 à la Convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille, et au Code associé* – Les amendements de Manille, adoptés en 2010, sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et, depuis le 1^{er} juillet 2013, toutes les formations dispensées doivent être conformes aux dispositions amendées. À partir du 1^{er} janvier 2017, les brevets délivrés selon la Convention amendée en 1995 devront être conformes aux amendements de 2010. Les ministres prient la CPS de prêter assistance aux administrations maritimes, aux établissements de formation aux métiers de la mer et aux autres parties prenantes clés afin de leur permettre de se mettre en conformité avec les amendements de Manille.
19. *Sécurité des transports maritimes intérieurs* – Notant que la sécurité de la navigation (internationale et intérieure) est essentielle dans la région, les ministres affirment l'importance de la sécurité des transports maritimes intérieurs. Ils conviennent que les administrations maritimes doivent mettre en place un système de gestion de la sécurité des navires afin d'accroître la sécurité des transports maritimes intérieurs, et s'accordent sur la nécessité de mettre à l'étude et d'actualiser les législations maritimes afin de les mettre en conformité avec les instruments relatifs à la sécurité maritime au fur et à mesure de leur évolution.
20. *Services hydrographiques* – Reconnaissent l'importance cruciale des services hydrographiques, requis pour réaliser des levés marins et ainsi produire des cartes maritimes, en vue de faciliter la navigation et de favoriser les nouveaux aménagements, notamment le choix de l'emplacement de projets de construction portuaire destinés à la promotion du tourisme ou d'autres secteurs d'activité

économique, ainsi que la définition de nouvelles routes maritimes. Les ministres sont favorables à l'adhésion des États et Territoires insulaires océaniques à l'Organisation hydrographique internationale et à la Commission hydrographique du Pacifique Sud-Ouest. Ils approuvent la création d'un service d'hydrographie au sein de la CPS, chargé de développer et de renforcer les services hydrographiques régionaux fournis aux membres.

21. *Renforcement de la participation du secteur privé dans le domaine des transports* – Reconnaissent l'important rôle et l'immense contribution du secteur privé dans le domaine des transports et encouragent le secteur privé à s'investir et à investir davantage dans les services de transport.
22. *Maîtrise de l'énergie et transports maritimes durables* – Reconnaissent la nécessité de rechercher de nouvelles sources d'énergie afin de soutenir le secteur maritime.

CONCLUSIONS ET RÉOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE

23. Examinent et adoptent les conclusions de la Conférence régionale des directeurs de l'énergie et celles de la Conférence régionale des directeurs des transports, en tant que résolutions de la Conférence ministérielle. Ces résolutions sont jointes au présent Communiqué (annexe A – résolutions relatives à l'énergie ; et annexe B – résolutions relatives aux transports).
24. Le texte intégral des conclusions de la conférence ministérielle est joint à l'annexe 1 du présent Communiqué.